

FICHE 3.3 - REEMPLOI ET REUTILISATION DE MATERIAUX LOCAUX
OBJECTIF
Favoriser le réemploi et la réutilisation de matériaux locaux (issus de la déconstruction ou excédentaires)
RESUME SELECTIF

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Gestion matériaux	Environnemental Economique et Social Pratique	Opérationnel	Matières	Construction neuve Rénovation	Exécution	Entrepreneur (Maître d'œuvre) (Maître d'ouvrage)

DESCRIPTION

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi peut être précédé d'une phase de préparation au réemploi (contrôle, nettoyage). Un produit réutilisable est un produit qui est utilisé à plusieurs reprises par des utilisateurs différents. Chaque utilisateur fait usage du produit sur une durée relativement courte par rapport à la durée de vie technique du produit. Le produit ne souffrant pas de dégradation entre les utilisations. Le terme de réemploi est utilisé pour des produits alors que le terme de réutilisation est préféré pour les déchets.

Le réemploi sur site implique que le démontage et la remise en œuvre des éléments soient décrits précisément dans le cahier des charges. Il faut aussi souvent pouvoir tenir compte d'un certain pourcentage de casse durant le démontage, et prévoir des dispositifs de stockage provisoire des matériaux.

L'architecte identifie les sources "alternatives" de matériaux, conçoit le projet sur base de ces matériaux et organise le réemploi.

Un entrepreneur qui gère des chantier de rénovation ou de démolition est confronté en permanence à des matériaux en bon état devant être évacués. Il peut éventuellement les stocker à son dépôt afin de les proposer comme matériaux alternatifs sur un autre chantier. Le maître d'ouvrage peut également proposer des matériaux de seconde main dont il en a la possession et proposer leur mise en oeuvre sur chantier.

Une procédure favorisant le réemploi ou la réutilisation des matériaux peut être mise en place dans le projet :

- Réaliser un audit préalable visant à estimer le potentiel de réutilisation des matériaux et équipements présents sur le site et à relever les risques liés à la présence d'amiante ou de polluants qui nécessitent une gestion spécifique.
- Prescrire la réutilisation dans le programme du projet et définir des critères de sélection de l'auteur de projet dans la phase d'appel d'offre
- Intégrer la réutilisation dans le projet architectural et dresser un inventaire directeur permet de concevoir le projet en référence directe aux principes de gestion des matériaux et ainsi d'optimiser la réutilisation dans une vision large et créative, depuis les composantes structurelles jusqu'aux abords, en passant par les équipements.
- Prescrire la réutilisation dans le dossier d'exécution en créant des articles spécifiques dans le cahier des charges décrivant les tâches qui maximalisent la réutilisation et le recyclage sur ou hors site et, pour ce faire, privilégier le recours à des entreprises spécialisées, notamment des entreprises d'économie sociale.

- Garantir la réutilisation durant le chantier en se référant notamment à un plan de gestion des déchets

Certains matériaux de construction de réemploi font l'objet de filières matures et organisées (exemple, briques, pavés, bordures, panneaux de coffrage...). Ils peuvent être prescrits dans un cahier des charges et livrés "prêt à la pose" sur chantier, de la même manière que des matériaux neufs.

Il existe un secteur des matériaux de réemploi où les acteurs, répertoriés sur une plateforme internet (<http://opalis.be>), répertorient les matériaux de seconde main mis en vente.

CRITIQUES
Avantages / Bénéfices de mise en œuvre

- Maturité du secteur de certains matériaux de réemploi
- Préservation des ressources naturelles
- Diminution du volume de déchets ultimes

Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre

- Manque de maturité des flux de certains matériaux
- Manque de connaissance ou de confiance dans le secteur

LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)

Cette pratique appartient à la famille des pratiques :

- C - Optimisation matière : sélection et mise en oeuvre raisonnée des matériaux et durée de vie des matériaux
- D - Gestion efficace des déchets : plan de gestion, acteurs, logistiques, quantification, tri, etc.

REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement
- Ecorce, 2015, Analyse de modèles urbains innovants liés à la gestion des déchets de déconstruction et démolition sélective et aux flux de chantier dans leur contexte et identification des actions pertinentes à adapter à la Région Bruxelles-Capitale, Bruxelles
- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur
- BIO Intelligence Service, 2011, Etat de l'art et recommandations en matière de prévention des déchets du BTP, ADEME
- Davis Langdon, L. L. P., 2009, Designing out waste: a design team guide for buildings, Oxon: WRAP
- ROTOR, 2015, Opalis et le secteur des matériaux de réemploi en Belgique, Formation Bâtiment Durable: Réemploi de matériaux et éléments de construction, Bruxelles Environnement, Bruxelles
- ROTOR, 2015, Prescrire et mettre en œuvre des matériaux de réemploi, Formation Bâtiment Durable: Réemploi de matériaux et éléments de construction, Bruxelles Environnement, Bruxelles
- Le réseau pour le réemploi des matériaux de construction, <http://opalis.be/>